

CIRCULAIRE N° 18 / 2019 – 18 mars 2019

Objet : Notre Fédération compte rester indépendante

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Dans une publication anonyme, intitulée « **La Lettre du Délégué laïque** » parue sur un site internet¹ de prétendus DDEN (?)² arrosent, de documents disparates, partiels et mensongers les boîtes e-mail d'adhérents et d'Unions départementales récupérées en toute illégalité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) et crée la confusion auprès des DDEN de la Fédération.

Il ne fait aucun doute que la FNLP se dissimule derrière cette offensive politique dans le fonctionnement interne de la Fédération nationale des DDEN.

Cette méthode d'action au mépris de toute éthique, vise à démontrer que notre Fédération abandonne ses principes, dont la laïcité, sert de courroie de transmission au Ministre et refuse les actions unitaires avec la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) entre autres. ...

Le site internet « ledeleguelaique.fr » est hébergé³ par l'association « **ticetoile** », groupement de droit privé – Marnes-la-Coquette avec pour responsable du traitement des données (RGPD) Herbert Lespinasse inconnu chez les DDEN. Herbert Lespinasse étant aussi un peintre décédé une recherche sur Google ne donne que lui et pas celui qui est le contact obligatoire RGPD.

L'association « **ticetoile** », groupement de droit privé – Marnes-la-Coquette est aussi l'hébergeur du site officiel « FNLP.fr »⁴

L'association « **ticetoile** », groupement de droit privé – Marnes-la-Coquette est aussi l'hébergeur du site de l'Association internationale de la Libre Pensée.⁵

Cette intrusion pour le moins inhabituelle transgresse notre fonctionnement statutaire.

Les débats se déroulent et les décisions se prennent dans nos instances : Bureau fédéral, Conseil fédéral et Congrès composé d'Unions départementales pour le niveau national.

Au niveau départemental trois instances (bureau, CA et délégations) recueillent les propositions, critiques et les décisions des DDEN sont portées par les Unions auprès de la Fédération et non par des individuels qui se présentent comme DDEN.

Tout DDEN qui s'exonère du respect de nos statuts porte d'abord préjudice au fonctionnement statutaire de son Union départementale.

L'adhérent ne peut faire prévaloir son seul point de vue et porter dans notre Fédération des objectifs d'autres organisations FNLP ou autres.

Comme toujours, notre Fédération compte rester indépendante vis-à-vis des pouvoirs politiques, syndicaux ou associatifs quels qu'ils soient. Elle n'entend ni se soumettre à quelque directeur de conscience ou tutelle auto proclamée, ni céder à des ultimatums ou processus d'intimidations.

¹ <https://www.ledeleguelaique.fr/>

² Les signataires d'articles sont inconnus du fichier des adhérents de la Fédération nationale des DDEN et ont pour noms : Michel Bureau ; Paul Feldmann ; Lucette Droz.

³ https://www.ledeleguelaique.fr/?page_id=93

⁴ <https://www.fnlp.fr/mentions-legales.html>

⁵ <https://www.internationalfreethought.org/mention-legale-2/>



Chaque DDEN est libre de ses engagements extérieurs sans les imposer dans notre fonctionnement interne.

Dans cette ligne de conduite faite de respect des instances et des responsables que chaque organisation veut bien démocratiquement se donner, elle s'interdit d'intervenir dans le fonctionnement des autres organisations et de la FNLP en particulier.

La Fédération nationale des DDEN sollicitera le prochain Conseil fédéral afin de faire respecter ses statuts et, le cas échéant, d'ester en justice pour dénoncer et faire condamner les prétendus DDEN qui s'immiscent illégalement dans son fonctionnement et usurpent une légitimité, et tous ceux qui leur portent aide et soutien.

Le Conseil fédéral de la Fédération nationale des DDEN⁶

⁶ **Membres du Conseil fédéral signataires :** Eddy KHALDI, Jean Paul MATHIEU, Dominique ROBLOT, Jean Claude ROBERT, Martine DELDEM, André RONGIERE, Marie Jo AYMARD, Philippe FOLTIER, Edith SEMERDJIAN ; Camille HYBOIS, Bernard RACANIERE, Frédéric MASSON, Patrick ANCILLON, Philippe GALLIER, Robert PIQUET, Chantal DETREZ, Patrick DEVOS, Françoise RISS, Mireille SABATTIER, Jean Claude COEUGNET, Daniel FOULON, Guy BRUNET, Catherine HAENSLER, Jacques MANCEAU.

